AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 22-8-66 529237

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

Supplément n° 1 au Bulletin n° 71 - AOUT 1966 — 20 AOUT 1966

ARBRES FRUITIERS

MALADIES DE CONSERVATION DES POMMES & POIRES : En vue d'assurer la protection des fruits contre les maladies de conservation, il est recommandé :

1° - Dans les vergers contaminés par la tavelure, de continuer les traitements jusqu'à la récolte ;

2° - Dans les vergers indemnes, effectuer deux à trois traitements à intervalle de 7 à 10 jours, avant récolte, avec un fongicide polyvalent type Captane ou Phaltane.

CARPOCAPSE DES POMMES & DES POIRES : Continuer d'assurer la protection en respectant strictement la législation dans la limite d'emploi des pesticides.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE L'OIGNON : Des pontes sont observées sur jeunes poireaux récemment repiqués (région de ST-MARCEL notamment) ; il convient d'assurer la protection de ces cultures en effectuant une pulvérisation du sol (10 litres de bouillie à l'are) avec :

- Diéthion : 50 - 60 grammes de matière active à l'are,
- Carbophénothion : 60 grammes " " " " "
- Diazinon : 80 grammes " " " " "

Cette application sera suivie d'un léger binage pour enfouir le produit.

COLZA D'HIVER

Au tout premier stade de sa végétation, le colza d'hiver peut subir les attaques :

- de divers champignons parasites (Alternaria brassicae, Phoma Lingam, Botrytis cinerea, Pythium baryanum) provoquant notamment les fontes de semis.
- de certains insectes, en particulier les petites altises puis la grosse altise.
- enfin, des limaces grises, souvent très nuisibles en année pluvieuse (ces ravageurs ont entraîné en 1965 le retournement de nombreuses cultures).

Il faut en outre songer aux mauvaises herbes et plus spécialement aux graminées adventices (entre autres vulpin des champs).

Les moyens de lutte à mettre en oeuvre, contre ces ennemis du colza d'hiver, peuvent se résumer ainsi :

I - Traitement mixte des semences : A la fois anticryptogamique et insecticide, il consiste à enrober les semences d'une spécialité mixte à haute teneur en Lindane (75 ou 80 %). Les fongicides recommandés dans ce cas sont : les organo-mercuriques (rappelons une fois de plus que ce sont des produits toxiques qui doivent être utilisés avec précaution en se conformant strictement aux indications données sur les emballages et les notices) ; le Thirame (ou T.M.T.D.) ; l'oxyquinoléate de cuivre ; le Manèbe ; le Dichlone et le Captane.

P. 1152

Pour obtenir une efficacité suffisante à l'égard des altises, la dose minimum de 30 grammes de Lindane pur par kilogramme de semences est souhaitable. Pratiquement, avec un produit commercial titrant 75 % de Lindane, on emploie 35 à 40 grammes de poudre par Kg de semences. En vue de faciliter l'adhérence du produit à la graine traitée, il est recommandé d'ajouter une cuillerée à café d'huile végétale pour 2 kgs de semences. Le mélange doit être effectué soigneusement, soit à l'aide d'un appareil conçu à cet effet (poudreuse, tonneau mélangeur), soit en utilisant une baratte désaffectée. Dans tous les cas, l'incorporation de la poudre directement dans la trémie du semoir est à déconseiller.

Souvent les semences ont été traitées à l'aide d'un fongicide par les organismes stockeurs ou distributeurs. Il est indispensable de se renseigner au moment de l'achat afin d'éviter des doubles doses qui pourraient être parfois phytotoxiques.

II - Lutte contre les limaces : Les granulés à base de métaldéhyde (ou méta) donnent des résultats certains à une dose assez variable de l'ordre de 15 à 30 Kgs à l'hectare suivant l'importance de l'infestation.

Dans tous les cas on s'efforcera de protéger très tôt les cultures , les jeunes plantules pouvant être sectionnées au fur et à mesure de leur apparition. Les granulés doivent être épandus en fin d'après-midi, de préférence la veille d'une journée sèche et ensoleillée. Après une pluie d'une certaine importance, ils doivent être renouvelés. De toute manière leur efficacité ne dure que quelques jours.

On aura souvent intérêt à utiliser les doses relativement faibles à l'hectare, et à renouveler le traitement.

Une surveillance sérieuse des cultures est indispensable dès la période qui précède la levée. Si les limaces elles-mêmes sont peu visibles dans la journée, la présence de mucus (bave) peut donner l'éveil. Il sera bon alors d'effectuer un "appâtage-test", véritable sondage qui permettra de se rendre compte de l'importance des populations de limaces et de la rentabilité d'un éventuel traitement. Il suffira de déposer des granulés par petits tas, en des endroits différents de la culture et notamment à proximité des bordures. Dès le lendemain, il sera facile de se faire une opinion.

III - Desherbage antigraminées de pré-semis : A l'égard du vulpin des champs notamment et d'autres graminées indésirables, il est possible d'effectuer un traitement chimique immédiatement avant le semis en ayant recours au Diallate (herbicide déjà bien connu) pulvérisé sur sol nu.

Les conditions de réussite du traitement sont les suivantes :

- Traiter sur terrain finement préparé, le moins motteux possible,
- Enfouir immédiatement le produit (volatil) dans la couche superficielle du sol par des façons culturales croisées : herse lourde articulée, canadien, herse rotative ; la herse légère, le croskill, le cultipacker ne sont pas souhaitables.

La dose de 1 Kg 400 de matière active à l'hectare (3 litres 500 de produit commercial titrant 400 grammes/litre de matière active) est en général suffisante à l'égard du vulpin mais il est prudent d'adopter celle de 1 Kg 600, soit 4 litres de produit commercial/hectare. Elle doit être portée à 1 Kg 800 à 2 Kgs si l'on prévoit des repousses de ray-grass.

Les repousses de céréales (en particulier orge) ne sont pas détruites.

Rechercher un débit relativement élevé (3 à 400 litres/hectare au minimum) et veiller à une bonne disposition des jets afin d'obtenir une pulvérisation aussi régulière et uniforme que possible. On aura intérêt à jalonner pour bien repérer les passages de pulvérisateur et éviter les oublis ou au contraire les chevauchements.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés
des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.